



Marathon à venir !

Bousculée par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'organisation intercommunale va être profondément modifiée dès le 1^{er} janvier 2017.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale que sont la CAPE, la CCAE et EVS sont amenés à fusionner pour fonder **Seine-Normandie Agglomération** soit 69 communes regroupant 84 774 habitants sur une superficie de 721 km² et 111 conseillers qui siégeront à Vernon.

Officiellement, nous avons en commun :

Une identité de territoire et géographique, des réseaux routiers et ferrés structurants, un maillage scolaire cohérent soit des bassins de vie et d'emploi communs...

Hors, à regarder de près le maillage communal de la future Agglo, on peut rester rêveur..?

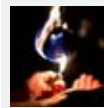
Le nerf de la guerre restant les finances, la tâche de mise en place risque de s'avérer ardue sachant que les **données financières fondamentales ne seront disponibles qu'en octobre 2016** et qu'il ne restera donc que trois mois pour bâtir la future Agglo...



pages 2-3

SOMMAIRE

- Éditorial **P** 2
- Nouvelle intercommunalité **P** 2 - 3
- Travaux communaux : critères de choix ? **P** 4
- Fête Saint-Hubert : programme **P** 5
- Les actus du CDF **P** 6
- Les actus de l'ALPM **P** 7
- ASSPM : Soirée Pierres en lumière **P** 8
- Auberge des Pêcheurs : nouvelle équipe ! **P** 9
- Les actus du CPN **P** 10
- Les CM2 prennent du grade **P** 11
- Seine à vélo **P** 12-13
- Compteur LINKY **P** 14-15
- ASSPM : Soirée Pierres en lumière **P** 8
- Gazouillis Le rouge-queue noir **P** 16
- Démarchage téléphonique | Civisme **P** 17
- Compte-rendu de conseil municipal **P** 18 - 20
- La photo de saison de Pauline **P** 20
- Jeux & Solutions **P** 21-22-23
- À votre service **P** 23-24



ASSPM | Soirée Pierres en lumière
Un succès malgré les intempéries.

pages 8



Auberge des Pêcheurs
Une nouvelle équipe relève le flambeau.

page 9



Compteur EDF LINKY
Informations sur un sujet à controverse.

pages 14-15

Repas des Aînés
Dimanche 16 octobre | Maison de village
préparé par l'Auberge des Pêcheurs



Pormortais, et demain...?

Aujourd'hui nous assistons impuissants aux grandes manœuvres « fusion et disparition de certains régions » ; à la fin de cette année ce sera au tour de certaines communautés de communes dont la nôtre qui vont se regrouper, tout cela sans que l'on puisse s'exprimer nous ramenant au simple rang de spectateur.

Mais le plus préoccupant est la tendance vers le regroupement des communes. L'État applique la tactique de la carotte « si vous fusionnez les dotations baisseront moins » le problème est plus politique regrouper les communes pour compter une population de l'ordre de 3 000 à 5 000 habitants sonnerait inévitablement la fin des listes indépendantes d'élus du cru et ouvrirait la porte à des listes politiques beaucoup plus malléables et disciplinées face au gouvernement en place et aux grands partis.

Tout fonctionnement d'une démocratie communale repose sur deux faits : d'une par le vote du citoyen et d'autre part l'engagement associatif ou l'engagement en tant qu' élu. On peut accepter des décisions venant de Bruxelles mais pour autant l'important c'est notre espace territorial où nous vivons notre quotidien c'est-à-dire la commune.

La question que l'on peut se poser alors est la suivante : pourquoi certains élus acceptent-ils de marier leur commune ?

La raison principale pourrait bien être justement le manque d'intérêt et d'application de la population pour sa commune. Aujourd'hui le tissu associatif dans les communes se meurt ou vieillit faute de volontaires ; autrefois les associations étaient animées régulièrement et successivement par les générations de parents d'élèves avec certains anciens voir des membres du corps enseignant, ils s'investissaient naturellement créant une certaine dynamique et une complicité entre eux autour d'une école jouant alors son rôle de force vive du village et de lien social entre les générations. Ce qui n'est pas le cas actuellement mise à part deux trois familles qui y participent on se heurte pour les autres à une certaine indifférence ou à des réclamations plus qu'à une implication.

De ses associations émanait un grand nombre de futurs élus aux élections municipales suivant un parcours somme tout classique d'engagement pour son village.

Il n'est pas envisageable mais fort probable que notre village puisse être un jour dirigé par des élus issus d'une fusion de commune, de subir l'endettement des autres communes, d'avoir des obligations nouvelles liées au nombre d'habitants, une décentralisation des services administratifs, une mairie fermée, etc..

Qui connaît mieux sa commune que celui qui s'y investit ! Souhaitons nous ôter à notre village son âme, ne plus faire cas de la mémoire des anciens, de perdre nos caractéristiques ?

À Port-Mort les finances sont saines, l'endettement faible ; nous avons donné, au cours des divers mandats, à notre villages les infrastructures nécessaires, nous avons créé notre Plan Local d'Urbanisme afin que dans le respect de la loi notre gestion des sols soit en concordance avec la notion de village que nous voulons garder.

Si plus personne ne s'intéresse aux associations, si plus personne envisage en 2020 une prise de responsabilité au sein d'une équipe municipale, notre village deviendra la victime d'une future fusion de communes et c'est le préfet qui prendra cette décision sans notre avis naturellement.

Alors faire de l'action participative au sein de sa commune aujourd'hui n'est pas un geste anodin, il vaut mieux être maître du futur de son village que de subir des décisions de personnes certes honorables mais qui n'auront aucun vécu dans notre commune.

Aujourd'hui être attaché à sa commune n'a rien d'un combat d'arrière-garde mais un besoin d'appartenir à celle-ci.

■ GILLES AULOY, MAIRE-ADJOINT

L'Édito par Christian Lordi

Un des évènements majeurs de la fin de cette année va être le bouleversement de nos intercommunalités.

Bousculée par la loi NOTRe, l'organisation intercommunale va être profondément modifiée. Vous trouverez dans ces pages des explications supplémentaires sur ce qui nous attend. Ce que l'on peut regretter c'est le passage aux forceps avec un délai laissé à la réflexion bien trop court, pour un bon travail préparatoire à ces nouveaux mariages. Nous avons eu des réunions d'échanges et de réflexions sur la construction de la nouvelle Agglomération. Les 1 000 élus municipaux que comptera cette future collectivité se sont réunis à plusieurs reprises pour échanger leurs idées et desiderata. De bons concepts, mais sont-ils réalisables ?

Le nerf de la guerre c'est avant tout les finances : hors nous ne disposerons des données financières qu'au mois d'octobre 2016 et il ne nous restera que trois mois pour nous organiser !

La précipitation des législateurs nous a fait mettre la charrue avant les bœufs. Mais cela est peut-être un adage de la ruralité que ne comprennent pas nos énarques citadins...

Notre future intercommunalité

Seine Normandie Agglomération

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Le 1^{er} janvier 2017 une nouvelle Communauté d'Agglomération verra ainsi le jour sous le nom de **Seine Normandie Agglomération** et sera le résultat du regroupement des communautés suivantes.



Communauté d'Agglomération
des Portes de l'Eure
Vernon



Communauté de Communes
Les Andelys et Environs
Les Andelys



Communauté de Communes
Epte-Vexin-Seine
Écos



Seine Normandie
Agglomération

Communes	41	21	7	▶ 69
Population	57 223	17 783	9 768	▶ 84 774
Population active	27 164	8 445	4 905	▶ 40 514
Superficie (km ²)	312	230	179	▶ 721
Habitants/ km ²	183	77	55	▶ 118

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Tourisme
- Mobilité urbaine et scolaire
- Aménagement territorial
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville et des gens du voyage
- Collecte et le traitement des déchets
- GEMAPI (Bassins versants) | échéance 2018
- Eau | échéance 2020
- Assainissement individuel et collectif (SPANC)

Compétences optionnelles

- Culture et sport
- Santé et maintien à domicile
- Maisons de services au public

Compétences facultatives

- Petite enfance
- Jeunesse
- Accès et usages numériques

Compétences non reprises par la nouvelle communauté d'Agglomération et revenant aux communes

- **TAPE** (Temps d'Aménagement Péri Éducatifs) | échéance : juin 2017
- **Voirie** | échéance : 1^{er} janvier 2017

▶ 111 conseillers siègeront à Vernon ; il est à noter qu'à l'occasion de la constitution du conseil communautaire, la commune de Port-Mort perdra un délégué.

▶ Le maintien de la compétence « jeunesse » ne veut pas dire que le centre de loisir sans hébergement de Port-Mort sera maintenu. Nous le souhaitons vivement, son abandon serait encore un coup porté à la ruralité au profit des villes.

▶ Pour ce qui est de la compétence « voirie », là où la loi NOTRe était sensée supprimer les syndicats, nous nous trouvons dans l'obligation, soit de créer et d'adhérer à un nouveau syndicat de voirie, qui devra être en place pour le 1^{er} janvier 2017 afin d'assurer la continuité, soit de reprendre en régie municipale ces travaux !

▶ En ce qui concerne le retour financier, les dépenses devraient être compensées, mais sur quels critères et montants ? Aujourd'hui nous sommes encore devant une inconnue. Nous devrions en savoir plus au début du mois d'octobre lorsque le volet financier sera étudié par le parlement des maires.

■ CHRISTIAN LORDI, MAIRE

Travaux communaux : Critères de choix ?



A. Clerfeuille

Nous avons été questionnés par des habitants de Port-Mort sur les critères de choix des lieux des travaux réalisés. Pourquoi la Grande Rue et pas la Rue Delamotte par exemple ? Nous avons attendu pour répondre, la sortie du Journal de Port-Mort, pensant que le sujet était d'intérêt pour tous les Pormortais.

- Première précision : **la commune n'a pas la compétence pour exécuter des travaux de voirie d'elle-même.** Les travaux sur la Grande Rue est une compétence du Conseil Départemental et le reste de la voirie communale (hormis les lotissements privés) de la compétence de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (CCAE).

- Autre compétence partagée est celle de la **désserte électrique et de l'éclairage public**, qui est du ressort du Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE).

Le budget d'une commune n'étant pas élastique, nous avons pris la décision d'être pragmatique et d'effectuer des travaux lorsque la prise en charge en part communale est raisonnable.

Exemples concrets :

- Au niveau du SIEGE, un enfouissement de ligne électrique est considéré comme du confort et est pris en charge à 20% par le SIEGE et à 80% par la commune.

- Par contre dans le cas d'un renforcement de réseau ou d'un effacement de fils nus le financement se trouve inversé soit 80% pour le SIEGE et 20% pour la commune.

C'est pourquoi nous avons les années passées, profitant des renforcements de réseau, enfouis les lignes rue de Pressagny, rue Delamotte et une partie de la Grande Rue devant l'école. Toujours en suivant cette logique, nous allons enfouir les lignes rues du Barrage et de la Roque tout en effaçant les fils nus.

Il faut également retenir que les travaux de voirie sur la Grande Rue ont été **pris en charge principalement par le Conseil départemental** pour la mise aux normes d'accès des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour les arrêts de cars. Le **revêtement routier** a d'ailleurs été **pris en charge en totalité par le Conseil départemental**. La commune, elle, a **profité de l'opération** pour élargir les trottoirs situés autour des arrêts de cars afin de les mettre aux normes PMR.

« Quand envisagez-vous des travaux sur la rue Delamotte ? »

Au risque de nous répéter, nous n'avons plus la compétence directe sur ces travaux. Ceux-ci sont du ressort de la CCAE. Lors de la planification des travaux pluriannuels de la CCAE, les travaux sur la rue Delamotte avaient été programmés pour 2017.

Pour conformer à la loi NOTRe, les communautés de communes vont fusionner en janvier 2017. Comme vous avez pu le lire en début de journal dans l'actualité concernant la future intercommunalité, cette dernière **ne reprendra pas la gestion de la voirie**, qui va revenir aux communes.

Celles-ci devront au 1^{er} janvier former un nouveau syndicat de voirie ou reprendre cette gestion en régie communale. Pour l'instant nous n'avons aucune donnée sur le retour budgétaire concernant les recettes qui seront restituées. Vous comprendrez qu'à l'heure actuelle, que dans le brouillard où on nous a plongé, il nous est très difficile de formuler un calendrier.

Mais le manque d'éclairage ne nous empêche pas de réfléchir ; nous avons en projet la création d'une voie piétonne passant par la rue du Bois alternative au cheminement étroit de la rue Delamotte vers la Grande Rue. Ce parcours permettra éventuellement aux enfants et plus grands de se rendre à l'école et dans le centre du village en évitant ce passage dangereux.

■ CHRISTIAN LORDI, MAIRE



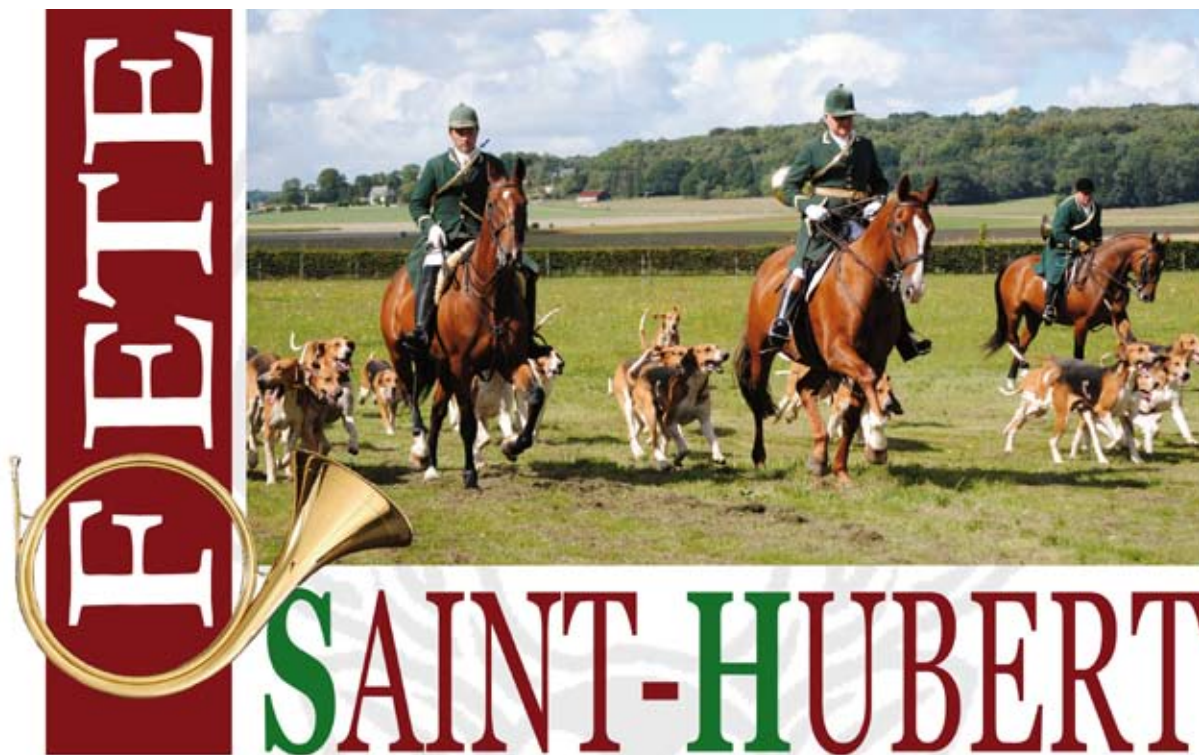
A. Clerfeuille

■ L'embranchement vers le projet de voie piétonne, rue du Bois à droite. Sur la gauche, la rue Delamotte se dirige vers la Grande rue et le centre du village.



A. Clerfeuille

■ Avant de déboucher sur la Grande rue, la rue Delamotte présente une portion particulièrement dangereuse notamment pour les piétons.



SAINT-HUBERT

Dimanche 11 Septembre 2016

*Journée animée par Nicolas Gavard-Gongallud
et les sonneurs de la Trompe de la St Hubert d'Évreux.*

Un événement à ne pas manquer!

PROGRAMME

11 h | Messe de Saint-Hubert en plein air

par le père Frat avec les sonneurs
de la *Trompe de la Saint-Hubert d'Évreux*
et l'équipage des Pierres Cassées

À partir de 13 h | Démonstrations

Chiens de troupeaux avec oies et moutons
Équipage des Pierres Cassées
Club de dressage
Rapport à terre par chiens d'arrêt et retrievers
Présentation des associations
Lâcher de pigeons voyageurs
Exposition de chiens de chasse avec défilé

18 h | Tirage de la TOMBOLA

Stands

Armureries - Coutelleries - Produits régionaux
Exposition véhicules 4 x 4 - Stand de tir laser

Balades en calèche

Associations

- Fédération des chasseurs de l'Eure
- Société canine de l'Eure et les rencontres Saint-Hubert
- Association euroise des chasseurs de grand gibier
- Association des chasseurs de petit gibier
- Association des chasseurs de gibier d'eau
- Club national des bécassiers
- Association des bécassiniers
- Association de Gestion de régulation des prédateurs -
- Association des gardes particuliers
- Association de Venerie sous Terre
- UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge)
- Association des chasseurs à l'arc
- Association des jeunes chasseurs
- Association des Louvetiers
- Association des Chasseurs au vol (Fauconnerie)
- Club de Dressage AFPECCA 76 (Association Française des Propriétaires, Éleveurs, Chasseurs et utilisateurs de Chiens d'Arrêt)
- Société d'aviculture de l'Eure

RESTAURATION par LEROY TRAITEUR | BUVETTE



Actus

texte et photos par Pascale Lachine



↘ Fête du village | Soirée Cabaret

Samedi 18 juin

ANIMATION | Queue de pie animation

MAISON DE VILLAGE



Le 18 juin c'était la fête au village ! Après le traditionnel apéritif servi par les élus, en extérieur, sur une pelouse tondue digne de Wimbledon, le comité des fêtes avait préparé une jolie salle pour recevoir pormortais et danseuses de cabaret !

Cent dix convives étaient présents pour admirer le spectacle mais tous n'ont pas eu la possibilité de monter sur scène ! Quelques chanceux encouragés par la foule ont pu accompagner quelques instants les deux belles pendant le spectacle de chant, de danse et de french cancan !

La fête s'est terminée au petit matin mais pas avant d'avoir repoussé les tables et chaises pour laisser place à une piste de danse digne d'une « saturday night fever » !

Encore une bien belle fête dans notre village où il fait bon vivre !
Merci aux deux danseuses, aux élus, aux bénévoles et au public nombreux qui ont contribué à la réussite de cette soirée !



↘ À VENIR...

- **Dimanche 4 septembre** | Foire à tout
- **Samedi 8 octobre** | Soirée théâtre
- **Samedi 19 novembre** | Soirée dansante + repas, animée par Rodney Bocquet (3^{ème} passage à Port-Mort)
- **Dimanche 4 décembre** | Noël des enfants
- **Dimanche 11 décembre** | Marché de Noël (Association des Parents d'Élèves et Comité des Fêtes)
- Participation au Téléthon

Pormortais, nous vous attendons nombreux. Il y aura toujours une manifestation qui correspondra à vos goûts !



La saison sportive et culturelle 2015/2016 vient de s'achever...

À l'Association des Loisirs de Port-Mort (ALPM), pas de trêve, nous nous sommes rencontrés les 24 juin et 1^{er} juillet pour discuter de la prochaine saison.

Et c'est avec plaisir que nous vous accueillerons au **cours de gym**, le mardi 13 septembre à 10 h pour les seniors et le lendemain à 20 h pour les adultes, dans la salle de la Maison de Village. Ce sont des cours où prendre soin de son corps rime avec bonheur et bonne humeur !

Venez essayer, deux séances d'essai vous sont offertes !

Bonne nouvelle : les prix n'augmentent pas et un cadeau vous sera offert pour toute inscription !

Nicole Houssais et Pascale Lachine sont à votre disposition pour toute question (06 10 04 24 49).

Pas fan de la gym ? Dommage ! Mais, à l'ALPM, vous trouverez d'autres activités sportives et culturelles...

► **Le tennis de table** : quel plaisir de voir ces « jeunes » s'affronter tous les vendredis soir à 20 h autour de la table, dans la maison du village ! Mais où sont les adultes ? La section a disparu faute de participants, mais il ne tient qu'à vous de venir pour la re-crée ! Frédéric Lucas et Christian Mérieux vous attendent le 9 septembre.

► **La bibliothèque** pour dévorer des livres passionnants est assurée par Dominique Morcrette et Claudine Lepêcheur ; n'hésitez pas à leur demander conseil, elles le feront avec plaisir que ce soit pour les petits ou pour les grands !

En plus, pour ceux qui ne partent pas en vacances cet été, la bibliothèque reste ouverte quasiment tous les samedis ! Et la bibliothèque, c'est gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans !

► **Le tarot !!!** Nous remercions Philippe Plé et Christine Léonard pour toutes ces années passées à l'ALPM pour assurer la section tarot. À la rentrée, ce sont Jean-Pierre Lecoq et Gérard Tillet qui s'en occuperont. Les parties se dérouleront dès le jeudi 1^{er} septembre à 20 h à la Maison pour tous.

► Sans oublier la séance de **sophrorelaxation** assurée par Jacques Gérard le vendredi à 18h30, à la Maison pour tous, pour vous détendre et faire le plein de vitalité. N'hésitez pas à l'appeler au 06 69 70 64 00 !

L'ALPM vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée !

■ PASCALE LACHINE



GYMNASTIQUE adultes

reprise le 14 septembre

• Mercredi de 20 h 00 à 21 h 30
Maison du Village

Cotisation : adhésion ALPM 20 € + 130 €

GYMNASTIQUE seniors

reprise le 13 septembre

• Mardi de 10 h à 11 h
Maison du Village

Cotisation : adhésion ALPM 20 € + 70 €

Contacts :

Pascale Lachine 06 10 04 24 49

Nicole Houssais 07 87 97 10 96



TENNIS DE TABLE

reprise le 09 septembre

Parties de tennis de table organisées à la Maison de village

Enfants

• Vendredi de 20 h à 21 h

Cotisation : adhésion ALPM 10 € + 8 €

Contact : Frédéric Lucas 06 79 07 49 23

Adultes

• Vendredi de 21 h 00 à 22 h 30

Cotisation : adhésion ALPM 20 € + 8 €

Contact : Christian Mérieux 06 76 97 83 66



TAROT

reprise le 1^{er} septembre

Parties de Tarot organisées dans la bonne humeur à la Maison pour tous

• Jeudi à partir de 20 h

Cotisation : adhésion ALPM 20 €

Contacts :

Gérard Tillet 06 13 54 48 91

Jean-Pierre Lecocq 06 13 74 10 15



LE PLAISIR LE PLUS DELICAT EST DE SATISFAIRE CELUI D'AUTRUI

BIBLIOTHÈQUE

Des milliers d'ouvrages attendent adultes et enfants à la bibliothèque.

• Samedi de 10 h à 12 h

• Premiers jeudis du mois pour les enfants de 15 h 45 à 18 h 00

Cotisation : 8 € pour les adultes

Gratuit pour les mineurs jusqu'à 17 ans

Pas d'arrêt pendant les vacances

Contacts :

Dominique Morcrette 06 72 92 36 84

Claudine Lepêcheur 06 76 16 68 67

SOPHRO-RELAXATION

reprise le 09 septembre

Un Atelier de Sophrologie Relaxation est proposé à tous

• Vendredi de 18 h 30 à 19 h 45

Maison pour Tous

Contact : Jacques GERARD 06 69 70 64 00

Président

Frédéric lucas 06 79 07 49 23

Vice-président / Secrétaire

Christian Mérieux 06 76 97 83 66

Em@il

contact@alpm.fr

Web

www.alpm.fr





Nous étions loin de notre programme initial que nous avons dû repenser au pied levé le samedi 21 mai à 14 h à cause de la vigilance orange déclenchée par Météo France interdisant toute manifestation extérieure ! Déception de l'ASSPM, mais sécurité avant tout !

Nous avons souhaité maintenir notre participation au festival **Pierres en lumières** en Normandie en accord avec le conseil municipal afin d'offrir aux visiteurs un minimum d'animations dans un maximum de confort et de sécurité.

Le rendez vous fixé à l'église a été maintenu malgré tout, et nous avons pu accueillir environ 150 personnes de toutes les communes que nous remercions vivement, qui sont venues pour découvrir le patrimoine pormortais.

Les animations ont été réduites mais...

La visite de l'église commentée par notre maire passionné par l'histoire de Port-Mort, l'exposition des reliques de Saint-Ethbin, la découverte de l'église sous un autre angle, la montée dans le clocher, le film de Blanche de Castille qui nous était prêté par la Ville d'Issoudun, que nous remercions également, complété par les spectacles de bolas de **Morgane Sélébran « Natsukime »** ont permis de faire la réussite de cette soirée qui a réjoui petits et grands ! Sans oublier les chamalows grillés, les ballons, et les lampions qui ont eu aussi leur succès !

Le barbecue de chamalow a pu être réalisé « au bon moment météo » en fin de soirée, à la sortie de l'église juste un court moment pour le plaisir des petits et des grands sous la surveillance de Michel et Évelyne Lucet que nous remercions pour leur collaboration.

Une très bonne soirée tout autant spirituelle qu'artistique, qui laissera un souvenir mémorable aux visiteurs malgré un peu de frustration pour les amateurs de marche et de découverte du patrimoine pormortais. Nous espérons que notre prochaine manifestation aura plus de chance avec la météo normande et nous penserons aux micros !

Nous remercions le maire et l'équipe communale, Alain Clerfeuille pour l'affiche de promotion, Pauline Pitou pour ses superbes photos, les adhérents, et les bénévoles qui nous ont soutenus dans cette préparation laborieuse modifiée plusieurs fois dans la semaine en fonction des conditions météo.

La bonne humeur était encore au rendez vous et les blagueurs nous ont félicité pour notre plan « B ».

■ MARIE-CHRISTINE BARON
PHOTOS PAULINE PITOU

Galleries photos et vidéo du spectacle de Natsukime visibles sur www.port-mort.com>Associations>Sauvegarde





Une nouvelle équipe...

pour faire perdurer une aventure gagnante depuis près de 100 ans !

Presque un siècle de bonne réputation à conserver, c'est le challenge qu'à décidé d'embrasser Raphaël Tricoteaux, « enfant du village » et serveur en salle depuis 30 ans.



A. Clerfeuille

L'Auberge des Pêcheurs a été fondée au début du siècle dernier par **M. & M^{me} Lefèvre**. C'est alors Madame qui gère la cuisine et l'accueil tandis que Monsieur s'occupe de la location de barques, cannes à pêche et autres accessoires aux pêcheurs de la région parisienne qui affectionnent tout particulièrement nos bords de Seine. La réputation de l'Auberge des Pêcheurs se forge solidement sur ces bases et lorsque l'affaire est reprise, elle est en pleine forme.

Le 1^{er} novembre 1967, lorsque **Michel et Marie-Claire Poezevara** reprennent l'Auberge, la capacité d'accueil se résume à la petite salle à droite en entrant, soit une vingtaine de couverts, « voir trente en tassant bien » selon Marie-Claire...

Rapidement, le manque de place se faire sentir et c'est l'opportunité de pouvoir acquérir la maison et le terrain jouxtant l'Auberge en 1970 qui permet aux Poezevara de « développer » la configuration de l'auberge telle que nous la connaissons aujourd'hui avec sa grande salle, véranda et jardin. Ils œuvrèrent sans ménagement pendant 42 ans pour maintenir la réputation transmise, obtenant au passage deux fourchettes au Michelin en 1978 toujours en vigueur à ce jour...

En 2008, ce sont **Olivier et Stéphanie Bicot** qui reprennent le flambeau de l'Auberge ainsi que de l'hôtel de la Chaîne d'Or aux Andelys. L'Auberge contribue grandement au rétablissement de la santé de l'hôtel mais constitue une lourde charge de travail qui rend la mise en vente inévitable.

Longtemps sans trouver le compromis adéquat, c'est **Raphaël Tricoteaux**, chef de rang à l'Auberge de 2009 à 2011, qui reprend finalement les rênes en tant que gérant de ce petit patrimoine communal qu'est l'auberge.

Quant à la logistique pas de changement au niveau des habitudes d'approvisionnement : auberge et hôtel continueront à fonctionner main dans la main.

Qui dit nouvelle équipe, dit nouveau chef : **Christophe Marcheville**, qui a plus d'une idée dans son tablier, sera désormais aux commandes des fourneaux, assisté par deux apprentis et de la fidèle Murielle, plongeuse et petite main à la fois !

Le choix à la carte se verra au départ un peu réduit afin de permettre au nouveau chef de prendre ses marques et d'élaborer ces propres recettes, mais les plats « clés » tel que le fameux Caillou de Gargantua resteront d'actualité.

■ ALAIN CLERFEUILLE



■ Août 2016, Olivier passe le relais à Raphaël.



■ L'Auberge des Pêcheurs à gauche au début du siècle dernier.



■ L'auberge telle que reprise par les Poezevara en 1967.



Une activité riche au club CPN ces dernières semaines !

texte et photos par *Pascale Lachine*

Le **5 juin**, une **sortie « orchidées »** a permis à la vingtaine de personnes présentes de découvrir différents spécimens d'orchidées aux abords de Port-Mort le matin et certaines plus rares l'après-midi dans les collines de Vironvay !



Orchis moucheron



Orchis pyramidale



Opnrys frelon

Le **9 juillet**, une dizaine de personnes se sont rendues aux **rencontres régionales des club CPN** à la maison des forêts à Orival. Une rencontre bien organisée autour d'ateliers pour petits et grands :

- découverte des araignées,
- exploration de « pelotes » de chouettes au microscope,
- fruits et légumes de saison,
- découverte des empreintes des animaux,
- création d'un herbier,
- construction de hérisson en terre, etc.



Le **15 juillet** le **Club d'Astronomie de Louviers** a permis à une quarantaine de personnes de pouvoir observer le soleil et la lune à l'aide d'un matériel perfectionné.

Après un pique-nique convivial pris en commun derrière la Maison pour tous, la soirée s'est terminée par une projection de la carte des étoiles puisque le ciel étant couvert, elles étaient difficilement visibles.



Soleil et taches solaires



Soleil, vu d'une différente lunette

Le « **Club C.P.N. La Catignolle** » c'est un moyen de découvrir la nature simplement, seul ou en famille dans une ambiance conviviale.

On vous attend nombreux pour les prochaines sorties !

Pour plus d'infos :

Jean-Louis Breton | 06 37 09 66 24 | cpn.port-mort@orange.fr

Les CM2 prennent du grade

C'était le 25 juin dernier, à la Maison de village une fête bien méritée pour tous ces petits écoliers qui seront collégiens dès la rentrée.

Parents, instituteurs, personnel ainsi que M. et M^{me} Lucet se sont mobilisés afin d'offrir à nos futurs collégiens une soirée mémorable en souvenir des années passées à l'école de Port-Mort. La mairie a pour cette occasion ouvert la Maison de village afin d'offrir aux enfants un moment inoubliable.

Nous avons pu observer la complicité qu'avaient toutes ces petites têtes entre elles et avec leurs maitresses auxquelles elles sont restées attachées tout au long de ces années passées dans notre école communale.

■ MARYSE MATIAS-CAETANO



G. Chauvin



G. Chauvin

Remerciements

Je tiens à remercier ici le Conseil Municipal qui a demandé au Préfet de me nommer Maire Honoraire. Cette distinction m'est attribuée du fait des nombreux mandats effectués dans la commune de Port-Mort.

Aussi, je remercie encore tous les conseillers et les adjoints qui m'ont accompagnée durant toutes ces années, sur lesquels je me suis appuyée et sans lesquels aucun des projets réalisés n'aurait vu le jour et avec qui perdurent les liens solides qui se sont créés alors.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Quelle est donc cette antenne ?



A. Clerfeuille

L'antenne installée sur le concentrateur situé sur la Grande rue en face de la rue de Châteauneuf a fait objet de questionnements.

Elle permet à ERDF de ré-armer ou de couper à distance l'alimentation en cas d'incident (intempéries, accident de la route...).

Elle n'a rien à voir avec la future implémentation du compteur Linky.

PORT-MORT
COUR DE L'ÉCOLE
Comité des Fêtes

DIMANCHE
4 SEPTEMBRE

FOIRE A TOUT



3 € le mètre linéaire

Renseignements et inscription :

Permanences en mairie

Judis 25 août et 1^{er} septembre de 16 h à 19 h
Samedis 27 août et 3 septembre de 9 h à 12 h

06 89 34 54 95

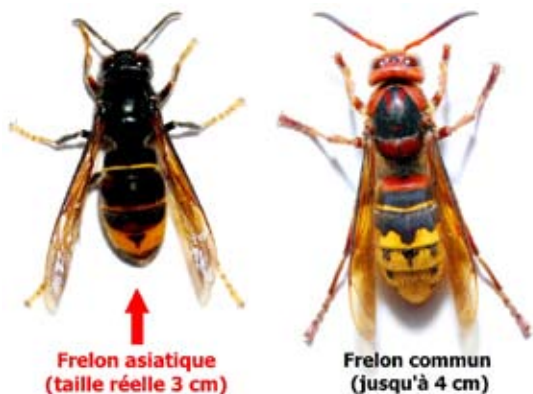
02 77 02 02 52

27940 Port-Mort CdF



Le **Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure**, via sa section apicole, agit pour protéger nos abeilles contre les risques sanitaires qui les menacent et souhaite sensibiliser tous les citoyens.

Chacun peut œuvrer, à son échelle, en **surveillant la présence de nids de frelons asiatiques**, qui ont des conséquences catastrophiques sur les colonies d'abeilles et les productions de miel.



L'apiculture de loisir se développe, ce qui est une très bonne chose pour la connaissance de cette formidable production. Cependant **cet engouement doit se faire dans des conditions sanitaires favorables**, dans l'intérêt des abeilles et des professionnels de la filière. La déclaration des ruches, obligatoire, est indispensable à des actions efficaces en cas de maladies contagieuses des abeilles.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE

- ☞ Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeille détenue
- ☞ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

LES AVANTAGES DE LA DÉCLARATION

FAVORISER LE SUVI DES POPULATIONS D'ABEILLES

INFORMER LES APICULTEURS EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU DE RISQUE SANITAIRE

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

DÉCLARATION SIMPLE ET GRATUITE AUPRÈS DE VOTRE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

ENVOYER VOTRE NOM, ADRESSE ET LA LOCALISATION DE VOS RUCHES À accueil@gds-eure.com

OU DÉCLARATION SUR : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

« Seine à vélo »

Inscrit au Schéma National des Véloroutes Voies Vertes (SN3V) sous le nom de V33, l'itinéraire cyclable qui relie Paris au Havre longe la Seine sur une grande partie de son tracé. Notre village se trouve traversé par cet itinéraire. Nous avons donc été invité à une réunion de travail sur cette voie en mairie de Vernon, Jean-Louis Mansois en tant que vice-président de la commission Sentes et Chemins et Christian Lordi en tant que maire.

Nous vous présentons ici l'état d'avancement du projet non définitif. Comme vous pouvez le voir sur l'encarté ci-contre le tracé sur notre commune comporte deux options :

- un premier par les bords de Seine et le chemin de halage ;
- un second par le chemin du Haras, une partie de la rue Pointe-Mule, la sente des Vieilles, une partie de la rue de Falaise, avec retour au bord du fleuve par la rue de Seine, la fin de tracé pouvant varier suivant l'option retenue pour le retour vers les bords de Seine.

Entrent en ligne de compte dans les tracés, les largeurs d'emprise des chemins existants et la protection des milieux naturels : la roselière située sur le chemin de halage derrière le haras en est un exemple.

Le projet prévu fini pour 2020, prévoit un aménagement des deux berges de la Seine ; la réouverture de la passerelle du barrage, prévue en 2017, permettra une jonction entre les deux voies.

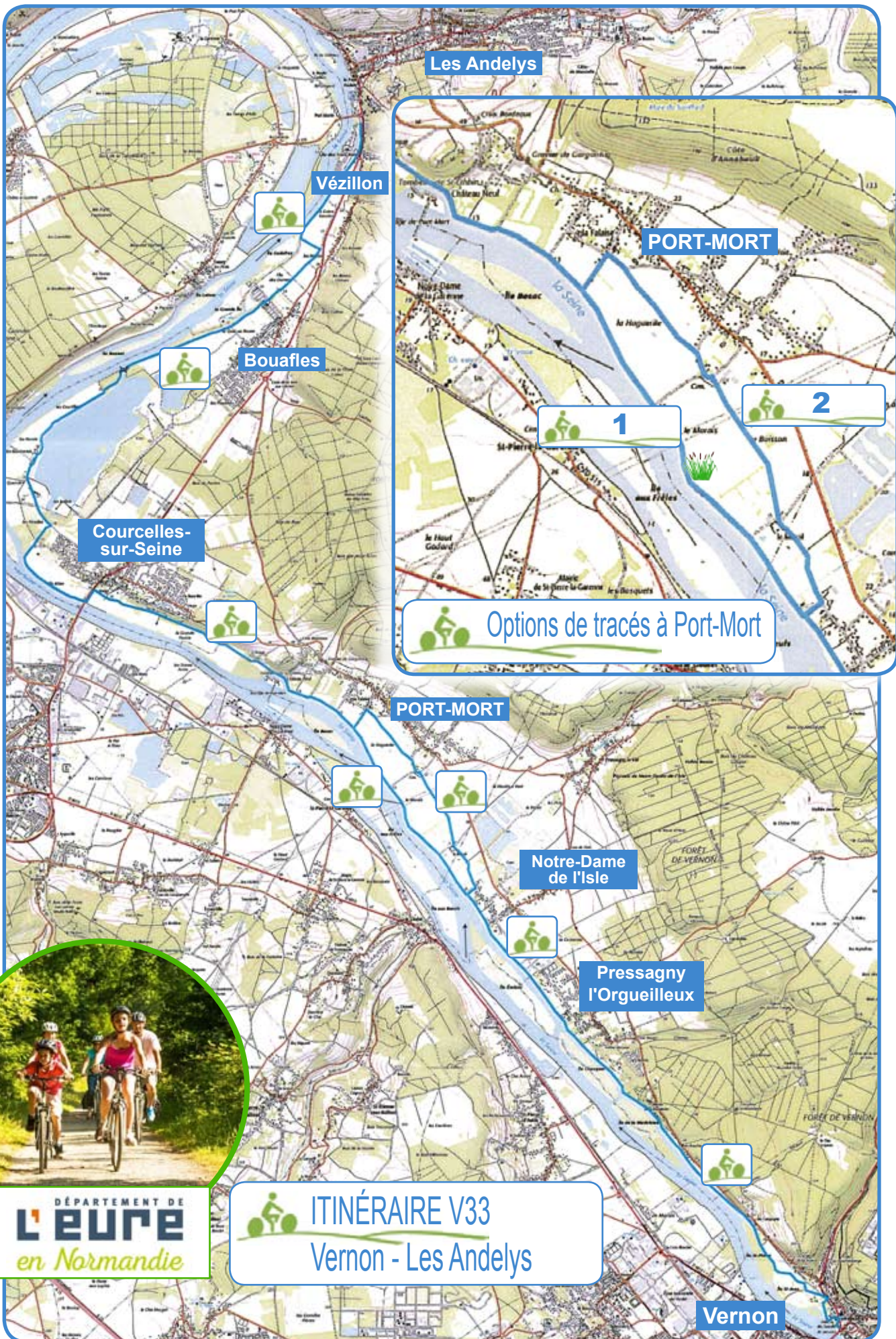
La « Seine à vélo » est une opération touristique majeure qui profitera aux habitants, aux commerces et gîtes ruraux, bref à l'activité socio-économique de notre région. Cette opération reprend avec l'amorçage touristique sur la rive droite qui est plus jolie et bucolique que la rive gauche d'autant que sur Vernon il y a beaucoup de friches. La rive droite est prioritaire mais la rive gauche se fera.

Cette voie viendra faire la jonction entre celle de l'Île de France qui se termine à Bray-et-Lu et la « Véloroute du Val de Seine » qui dessert actuellement la rive droite de la Seine-Maritime. Mais le département est en attente de la réalisation de la partie euroise afin d'être rattaché à l'ensemble de la voie. Ce rattachement se fera à Martot.

L'opération sera financée par le Conseil Départemental et aucune participation financière ne sera demandée aux communes.

Cet été des techniciens du Conseil Départemental vont sillonner le long de la Seine ; vous en avez d'ailleurs peut-être aperçu. Ils ont pour mission d'affiner les tracés en fonction du terrain et des contraintes rencontrées. Suite à ce travail, une réunion du comité de pilotage est prévue courant du mois de septembre afin d'affiner le projet.

■ CHRISTIAN LORDI, MAIRE



Les Andelys

Vézillon

Bouafles

Courcelles-sur-Seine

PORT-MORT

1

2

Options de tracés à Port-Mort

PORT-MORT

Notre-Dame de l'Isle

Pressagny l'Orgueilleux

Vernon

DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie



ITINÉRAIRE V33
Vernon - Les Andelys

Le futur compteur « intelligent » controversé



Compteur LINKY EDF

Ce compteur va bientôt équiper nos foyers, ERDF, filiale d'EDF chargée de la gestion du réseau électrique basse et moyenne tension, a lancé en décembre le déploiement dans tous les foyers français de 35 millions de compteurs Linky, un vaste chantier qui durera six ans.

À ce jour, plus de 620 000 compteurs ont été posés ; le déploiement dans le département de l'Eure a déjà débuté sur Évreux, et il se poursuit au rythme prévu malgré les oppositions, a souligné l'entreprise. Des craintes et des oppositions ont vu le jour avec ce projet d'installation.

Rappelons que les détracteurs du compteur Linky pointent trois problèmes potentiels :

- ▶ Exposition aux ondes électromagnétiques
- ▶ Éventuel risque d'incendie provoqué par le compteur
- ▶ Atteinte à la vie privée des consommateurs

Nous allons tenter ici d'apporter réponses à ces interrogations.

▶ Exposition aux ondes électromagnétiques

Le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance, comparable aux compteurs électroniques dont les consommateurs sont déjà équipés. Comme les anciens compteurs, sa fonction consiste à compter l'électricité consommée.

- Il utilise pour communiquer avec le concentrateur la technologie des Courants Porteurs en Ligne (CPL). Les informations récoltées par le compteur sont envoyées sous forme de signal électrique. Ce signal circule dans les câbles du réseau électrique basse tension, jusqu'au poste de distribution du quartier où est logé le concentrateur, en se superposant au courant électrique.

- 99,9% du temps (23 h 59 / 24 h 00), le compteur Linky fonctionne exactement comme le compteur actuel, c'est-à-dire comme tout appareil électrique de la maison. Pendant cette période, il ne communique pas. Il enregistre simplement la consommation globale d'électricité du logement, comme n'importe quel compteur. Pour ce faire - et parce que le compteur est aussi un appareil électrique - il utilise (consomme) une puissance très faible d'1 Watt, c'est-à-dire une puissance de l'ordre de 1 500 fois plus faible qu'une cafetière électrique.

- Le compteur Linky communique les données de consommation du client uniquement pendant quelques secondes, pour un volume d'information qui est de l'ordre du SMS (800 octets).

- L'intérêt du CPL est qu'il s'agit d'un mode de communication circulant dans le câble électrique. Il s'agit d'un signal électrique qui vient simplement s'ajouter au flux électrique déjà existant dans le câble. On dit alors que la communication CPL engendre une « émission conduite » dans le câble.

- Ce mode de communication par CPL est d'ores et déjà utilisé dans notre vie quotidienne par différents appareils de la maison depuis longtemps déjà :

- Par ERDF, depuis les années 60, notamment pour envoyer actuellement à 11 millions de foyers le signal heures pleines/creuses au ballon d'eau chaude.

- Et plus récemment pour la transmission des vidéos depuis la box Internet sur la télévision (*homeplug...*) ou pour le fonctionnement d'appareils tels que le *babyphone* ou encore les alarmes, les volets électriques...

Le compteur Linky engendre une exposition très inférieure à celle de la plupart des appareils électroménagers courants.

Quelques chiffres de comparaison du niveau d'exposition induit :

- Compteur Linky : 0.1 volt/m à 20 cm
- Ampoule basse consommation : 15 volts/m à 30 cm
- Box Wifi : 0,3 volt/m à 40 cm
- Ordinateur : 4 volts/m à 50 cm
- Téléphone sans fil : 1,6 volt/m à 40 cm
- Four micro-ondes : 3 volts/m à 40 cm
- Plaque à induction 6 volts/m à 40 cm.

▶ Risque d'incendie

Aucun problème d'incendie lié à des défauts intrinsèques aux compteurs n'a été observé en France à ce jour. Le compteur Linky est testé chez les constructeurs, puis dans un laboratoire d'ERDF (Le LinkyLab) dédié à la qualification du matériel (tests d'humidité, de résistance, de vieillissement...).

Il est important de rappeler que le risque d'incendie est indépendant du type de compteurs posés, **il est par contre lié à la qualité du geste technique « de serrage mécanique » des câbles d'arrivée électrique.**

Les conséquences potentielles d'un mauvais serrage sont :

- Indisponibilité de courant électrique,
- Bruit (vibration) émanant du compteur,
- Plus rarement, l'échauffement peut conduire à une fonte du compteur.

À noter : toutes les générations de compteurs ERDF (électromécanique, compteurs bleus électriques, Linky) ont toujours été conçus à partir de matériaux intégrant des retardateurs de flammes.

Dans des cas extrêmement rares, l'échauffement peut finir par générer la naissance d'une flamme au niveau du tableau de comptage. Avant d'en arriver à un départ de flammes, il y a un certain délai qui dépendra de plusieurs facteurs (couple de serrage, puissance soutirée, ...). Dans la très grande majorité des cas, le client a remarqué le bruit ou l'absence de courant et a saisi les équipes d'ERDF bien avant un départ de flammes.

Le retour de l'expérience de l'expérimentation (pose de 300 000 compteurs à Lyon et dans la région de Tours (entre 2010 et 2011) a engendré un renforcement du dispositif de qualité inhérent à la pose pour la généralisation, à savoir :

- Un mode opératoire très précis est délivré aux entreprises de pose avec une Norme de serrage imposée (couple de serrage 5 N/m) ;
 - Les entreprises de pose doivent équiper leurs techniciens d'un tournevis dynamométrique garantissant ce couple de serrage ;
 - Un système de pénalités (fortes) a été mis en place auprès des entreprises de pose en cas de constat de mauvais serrage.
- Pour éviter tout risque d'installation inadéquate, les interventions de remplacement du compteur sont exclusivement réalisées par des électriciens qualifiés, techniciens de pose soumis aux mêmes exigences de qualité que les salariés d'ERDF.

Dans le cadre du pilotage de la prestation de pose, ERDF procède en outre régulièrement à des contrôles qualité (4% des compteurs posés sont vérifiés).

► Respect de la vie privée

Les enjeux relatifs à la sécurité et à la confidentialité des données ont été pris en compte dès la conception du projet. L'entreprise ERDF est soumise dans toutes ses activités à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et de protection des données personnelles. ERDF veille ainsi scrupuleusement au respect de ces obligations depuis de nombreuses années.

ERDF se conforme strictement aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) relatives au respect de la vie privée. Les données de consommation ne peuvent être utilisées sans son accord. Aucune communication à un tiers des données de consommation d'un usager ne peut avoir lieu sans son autorisation préalable.

Par ailleurs, Linky ne connaît pas le détail de la consommation de chaque appareil (et donc les usages de la maison). Il ne compte que des données de consommation globale en kWh. Le compteur ne gère pas de données personnelles (adresse, nom, etc) ; ces informations ne circulent donc pas entre le compteur et le système de supervision d'ERDF.

L'entreprise ERDF attache une vigilance particulière à la sécurité des données qui transitent dans la chaîne numérique, du compteur Linky jusqu'à ses systèmes d'information. Les données qui circulent font l'objet d'un cryptage sur toute la chaîne. Une équipe dédiée à la sécurité du système au sein du programme Linky est quotidiennement mobilisée sur ce sujet.

ERDF travaille en outre étroitement avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) : le système Linky respecte strictement le référentiel de sécurité certifié par l'ANSSI et est à ce titre audité tous les 6 mois.

► Les avantages d'un tel compteur

Linky, c'est d'abord plus de confort pour le consommateur et une réelle amélioration de la qualité du service rendu.

La plupart des opérations pour lesquelles nous avons besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées à distance sans dérangement :

- relevés de la consommation, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance, etc..
- Les pannes seront détectées et résolues plus rapidement.
- Les facturations pourront être réalisées sur la base de données réelles et non plus seulement estimées.

- Linky, c'est aussi potentiellement plus de services pour le consommateur. Ce que les Français connaissent déjà avec le dispositif « heures creuses / heures pleines », pour piloter leur ballon d'eau chaude, pourra se développer. De nouvelles offres tarifaires, mieux adaptées aux besoins des consommateurs, comme par exemple des tarifs « heures semaines / heures week-end », pourront être développées par les fournisseurs.
- Enfin, Linky, c'est surtout une formidable opportunité pour chacun d'améliorer la connaissance de sa consommation et, ainsi, de mieux la maîtriser en réalisant des économies d'énergie. Chacun aura accès à sa consommation sur son ordinateur, son téléphone portable, sa tablette.

Chacun pourra la comparer à celle d'autres consommateurs et éventuellement adapter son comportement en conséquence : ma consommation paraît anormalement élevée en hiver ? Peut-être dois-je changer mes radiateurs ? Isoler mes fenêtres ?

Cela permettra également l'émergence de nouveaux services de maîtrise des consommations, qu'ils soient proposés par des acteurs publics (réseau des Espace Info Energie de l'ADEME) ou privés (fournisseurs d'énergie ou de services, start-ups spécialisées en maîtrise de l'énergie).

Linky constitue une étape clé pour la réussite de la transition énergétique.

Demain, Linky permettra aux élus de mieux calibrer leurs projets de construction d'éco-quartier ou d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques. L'intégration des plus de 300 000 petits producteurs d'énergie renouvelable sera facilitée.

Le déploiement de Linky permettra aux collectivités d'accéder aux données pertinentes dont ils ont besoin pour définir notamment leurs Plan Climat Air Energie Territoires (PCAET) et leurs Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV). Ces données seront mises à leur disposition de façon agglomérée et dans le respect de l'anonymat des clients. Linky est une étape vers une gestion de l'énergie plus écologique.

Le déploiement du compteur Linky n'aura aucun impact sur la facture de chacun.

La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne seront pas facturées aux consommateurs. Le modèle économique du projet est équilibré dans la durée : les gains générés par le compteur compenseront son coût de fabrication et son installation. ERDF assure la totalité du financement de l'investissement nécessaire, estimé à environ 5 milliards d'euros. Le projet a fait l'objet d'un cadre de régulation spécifique, adopté par la Commission de régulation de l'énergie en juillet 2014, qui garantit la neutralité financière du projet pour le consommateur.

Nous espérons que ces informations un peu techniques vous permettront de vous faire une opinion personnelle à partir de renseignements concrets.

■ CHRISTIAN LORDI, MAIRE



Guillemette Alquier

Le rouge-queue noir

Rien que pour contredire Aristote (au diable les complexes !), qui pensait que le Rouge Queue et le Rouge Gorge était un même oiseau qui avait la queue rouge l'été et la gorge rouge l'hiver, voici avant un Gazouillis sur le Rouge Gorge, un article sur le Rouge Queue ! Et sur le Rouge Queue « Noir » pour être précis, car il existe aussi le Rouge Queue à front blanc, mais tous les deux ont, été comme hiver, la queue rouge.

Plumage : De la taille d'un moineau, Monsieur a un plumage plutôt gris-noir, c'est peut-être pour cela qu'on l'appelle aussi ramoneur... Par contre, son croupion, le bas de son ventre et sa queue sont rouge orangé et il le montre bien ! Les yeux, les pattes et le bec bien pointu, sont noirs. On peut aussi voir en vol un peu de blanc sur les ailes. Madame ne coute pas cher à Monsieur, pas la moindre coquetterie, tout son plumage est gris-brun. Bébé ressemble à maman en un peu plus brun.

Nidification : En période nuptiale, Monsieur chante beaucoup de ritournelles à madame pour la séduire. Le couple s'essaye aussi à quelques ballets aériens. C'est Monsieur qui choisit l'emplacement du logis, par nostalgie de la montagne d'où l'espèce est originaire, il va préférer un trou dans un mur ou le replat d'une poutre.

Mais pas galant pour deux sous, il laisse madame construire le nid avec des herbes sèches des feuilles ou de la mousse. Le tout tapissé de plumes et de poils pour le confort des petits zozios. Madame pond de 4 à 6 œufs blancs, parfois un peu « rouillés » et couve une douzaine de jours. Les petits naissent avec seulement un peu de « laine sur le dos » que personne ne leur mangera puisque c'est du duvet !

Ils quittent le nid 18 jours après leur naissance avant même de savoir voler et adoptent très vite l'adage : pour vivre heureux restons cachés ! Ils doivent aussi se trouver à manger seuls : c'est l'école de la débrouillardise que leur enseignent les parents et pas question de faire le bec fin ! Il faut dire que Papa Maman ont une deuxième nichée sur le feu, sous le coude ou sous l'aile... mais bien là ! Et pendant que Maman couve à nouveau Papa se remet à chanter... question de participer un peu sans doute... ou de faire le coq..!

Nourriture : Avec son bec fin il chasse des insectes, araignées et larves. Il ne dédaigne pas non plus baies et fruits à l'automne où il y a moins de bestioles. À la plage, car il niche

aussi en bord de mer - en résidence principale, car s'il a parfois les moyens d'avoir deux épouses, il n'a pas ceux d'avoir en plus une résidence secondaire - il se délecte de menus crustacés.

Comportement : Il ne tient pas en place cet oiseau ! Il court, saute ou volette, chasse dans l'herbe avec habileté en volant sur place... Ça c'est quand il est calme, car lorsqu'il est excité, il agite frénétiquement la queue, comme si elle allait se démancher, mais chez les Rouge Queue, on ne perd pas la tête... ni la queue, cela n'aurait ni queue ni tête !

Souvent, il est perché au sommet d'un pignon ou sur un fil, bien droit, gonflant la poitrine, agitant la queue ou restant immobile -ça lui arrive-. Il lance alors son chant, défiant les concurrents car il est territorial notre énergumène !

Lorsqu'il est menacé, il s'accroupit, agite la queue de façon saccadée et pousse des cris.

Son vol est rapide - qui l'eut cru avec sa bougeotte - et puissant. Il voltige facilement le long des murs.

Chant : Il est doué vocalement le bougre, mais c'est un original ! Son chant est l'un des premiers de l'aube, mais il n'est pas très musical, après quelques « tsitsitseri », il vocalise une phrase étrange qui rappelle le bruit d'un papier froissé ou celui d'une cascade de verre pilé ! On a la virtuosité qu'on peut ! Ses cris sont secs, durs et rapides, ils rappellent parfois le bruit des castagnettes.

Cet oiseau joyeux et attachant niche souvent à proximité de l'homme et vous pouvez donc l'observer facilement tous les étés. C'est en effet un migrateur, absent de nos régions l'hiver, et qui migre la nuit... C'est peut-être pourquoi Aristote a pensé qu'en froide saison, le rouge passait de sa queue à sa gorge... le mal de gorge vous connaissez ?

■ G.A.

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

CIVISME



bloctel.gouv.fr

Qu'est-ce que Bloctel ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - Les appels émanant d'un service public
 - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
 - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1^{er} juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur **vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail** et si nécessaire, qu'il regarde dans les **spams**. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura **cliqué sur le lien hypertexte** qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors **protégé** contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de **30 jours après la confirmation de son inscription** qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

À quoi sert votre espace personnel ?

Votre espace personnel est accessible uniquement avec votre login (courriel ou numéro d'adhérent) et votre mot de passe. Il vous permet de **consulter ou modifier vos données** et de rajouter, s'il y a lieu, un autre numéro de téléphone sur la liste d'opposition. C'est également à partir de votre espace personnel que vous pourrez nous **signaler un appel abusif** (réclamation).

Retrouvez toutes les infos sur <http://www.bloctel.gouv.fr/>

ENTRETIEN DES ABORDS



Certains d'entre-vous ont reçu un rappel à l'ordre concernant l'entretien des abords de vos propriétés. Les agents communaux et la mairie tiennent ici à **remercier ceux qui ont pris la peine de faire le nécessaire** pour le bien-être de tous et dont **devraient s'inspirer encore malheureusement bon nombre de « mauvais élèves »...**

DÉPOT DE DÉCHETS SAUVAGE

Il convient de rappeler que les employés communaux ne sont pas les larbins des irrespectueux qui déposent leurs déchets divers, excréments compris, au pied des bulles à verre, rue de Falaise.

BRÛLAGE DE DÉCHETS



MÉNAGERS
STRICTEMENT INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE

VERTS
STRICTEMENT INTERDIT
DU 15 MARS AU 15 OCTOBRE
AUTORISÉ DU 16 OCTOBRE AU 14 MARS
À PLUS DE 50 MÈTRES DES HABITATIONS

HORAIRES BRUITS

du LUNDI au VENDREDI
8 h 30 | 19 h 30
pour les particuliers :
coupure de 12 h à 14 h

SAMEDI
9 h | 12 h - 15 h | 19 h
DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
10 h | 12 h





CONSEIL du 24.05.2016

Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C.LORDI), Alain SALLES (pouvoir donné à F. LABIGNE).

Secrétaire : Alain TRÉGLOS

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Tréglos Alain.

2. Approbation du compte rendu de conseil du 22 mars 2016

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. Nouveaux horaires école

Les temps périscolaires (TAP) ont été assurés la première année par la commune avec l'aide de bénévoles. La compétence en a ensuite été transférée à la C.C.A.E., dessaisissant ainsi ces bénévoles de leur fonction.

La fusion de la Communauté de Communes des Andelys avec la CAPE et la C.C. Epte Vexin Seine au 1^{er} janvier 2017, ne prévoit pas la compétence des TAP, laquelle se trouve retournée aux communes au 1^{er} janvier 2017. De ce fait, la C.C.A.E. ne souhaite pas mettre en place ces activités périscolaires à la rentrée 2016/2017 pour seulement une partie de l'année. Celles-ci sont donc retournées aux communes dès le mois de septembre.

M. Lordi explique que, dans un contexte drastique de compression des dotations accordées aux communes, la compensation de l'État ne couvrira pas toutes les dépenses compte-tenu de la mise en place des activités et du nombre d'animateurs obligatoire (qui est d'ailleurs plus élevé que pour les centres de loisirs). Une commission élargie à tout le conseil, qui a eu lieu pour débattre du maintien ou non de ces activités périscolaires à la rentrée prochaine, a d'ailleurs décidé de proposer de ne pas pérenniser les TAP sur notre commune.

Pour les conseillers qui n'ont pas pu participer à cette décision, il est expliqué que celle-ci a été obligée de se réunir rapidement en raison de peu de temps imparti par l'Éducation Nationale pour donner réponse (30 avril). Après remarque, ce délai a été prolongé au 31 mai.

D'autre part, la CAF qui ne finance pas les TAP financerait via le contrat actuel pour subventionner la garderie périscolaire à partir de 15 heures 45.

Il convient donc de définir les nouveaux horaires de l'école en tenant compte de la non-pérennisation des TAP pour la rentrée prochaine. Ce point a été débattu en conseil d'école.

Un sondage a été fait par le Comité des Parents d'Élèves. Seulement 16 familles sur 53 y ont répondu : 12 familles préfèrent le lundi, mardi, et jeudi après-midi scolarisés jusqu'à 16 heures 30 en laissant le vendredi après-midi libéré, d'autres proposent que les enfants finissent plus tôt le soir.

De leur côté, les enseignants souhaitent garder les trois heures consécutives du matin. Ils estiment que l'après-midi libérée peut être utile au rythme des enfants.

Le maire précise que, dans ce cas, cette demi-journée ne peut pas être prise en charge par la mairie qui ne mettra pas en place de garderie sur le temps qui lui est imparti.

Une autre proposition visant à raccourcir la pause méridienne n'a pas été retenue en raison du temps nécessaire de détente des enfants et du service de la cantine.

Compte-tenu de tous ces éléments, le Conseil d'École propose les horaires suivants :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 15 heures 45.

Le mercredi : de 9 heures à 12 heures.

Concernant le mercredi matin, la mairie continuerait à prendre en charge les enfants de 8 heures 20 à 9 heures pour les parents qui en auront besoin.

Le conseil municipal donne son accord sur les horaires proposés par le conseil d'école.

Il est d'autre part précisé, que les associations qui souhaitent mettre en place des activités ludiques après la classe pourront toujours bénéficier de la petite salle à la Maison pour Tous.

4. Tarif de location de la Maison de Village

Il convient de définir une augmentation ou non des tarifs qui n'ont pas bougé depuis 2012 et de décider de l'ouverture éventuelle à la location pour les extérieurs au village et dans ce cas de savoir si l'on applique un tarif hors village.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 5 % les tarifs pour les Pormortais et de majorer ces nouveaux tarifs de 25 % pour la location aux extérieurs.

Ils se définissent donc selon le tableau ci-dessous*.

*4 - Tarif de location de la maison de village - applicable au 24/05/2016

	Sans chauffage		Avec chauffage	
	Pormortais	Hors commune	Pormortais	Hors commune
Une journée	145,00 €	181,00 €	194,00 €	243,00 €
Une journée et demie	188,00 €	235,00 €	248,00 €	310,00 €
Un week-end	215,00 €	269,00 €	301,00 €	376,00 €
2 journées et demie	253,00 €	316,00 €	355,00 €	444,00 €
Trois jours	286,00 €	358,00 €	410,00 €	512,00 €

• Utilisation du mobilier (tables et chaises)

Un forfait par location sera appliqué.

> Pormortais : 80 €

> Hors commune : 100 €

La caution pour la location reste fixée à 1 200 €.

Repas des aînés : Pour l'année 2016, celui-ci est fixé au dimanche 16 octobre.

5. Vente du terrain - Pointe de Falaise

Un acquéreur a fait une offre d'achat pour 55 000 €. M. le Maire demande au conseil municipal son accord sur cette vente et demande à ce que lui-même ou un de ses adjoints soient autorisés à signer tout acte nécessaire à la vente.

Il précise qu'il s'agit du montant net pour la mairie. En effet, la vente de ce terrain doit servir à financer pour partie les travaux dont l'appel d'offre devrait être prochainement publié pour les travaux de mise aux normes P.M.R. de l'école. De ce fait, cette vente n'est pas soumise au régime fiscal de la T.V.A.

Le Conseil Municipal autorise le maire ou un de ses adjoints à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette vente.

6. Voie Eure à Vélo

Le Conseil Départemental a réactivé le projet de création dit « La Seine à Vélo », dans le cadre d'une liaison Paris à Londres. La partie qui nous concerne est celle de Gasny jusqu'aux Andelys. MM. Mansois et Lordi sont allés à la présentation du projet. À l'issue de cette réunion, tous les participants doivent faire partie du comité de pilotage pour l'élaboration et le suivi des travaux.

Le conseil municipal prend connaissance du tracé proposé sur notre commune, qui emprunterait un chemin derrière le Mesnil, pour rejoindre la sente des Vieilles, puis la rue des Ormetteaux et la rue Haguerite, pour rejoindre les bords de Seine, la sente de la Mare aux Grenouilles (qui sera rétablie par le Département) puis ensuite le GR jusqu'à Courcelles.

Le début des travaux est prévu dès 2017 et cette liaison douce, sur l'ensemble du tracé eurois, devrait être achevée en 2020. Le Département financera ce projet et sollicite une aide logistique des communes.

Après en avoir débattu, quelques points sont soulevés :

- Il faudra contourner une roselière classée par Natura 2000.
- Comment est-il prévu de laisser passer les engins agricoles tout en ayant la possibilité de limiter les véhicules autres, à moteur sur les chemins ?
- Le droit d'accès des riverains du bord de Seine,
- Des conseillers demandent s'il y aura des panneaux pour indiquer les commerces et les points du village à visiter : le département prévoit d'établir un fléchage sur cette voie. Des fonds européens sont d'ailleurs destinés à les financer.
- Que devient notre demande concernant l'utilisation de la passerelle du Barrage. Celle-ci permettrait de circuler entre les deux rives en évitant le tronçon routier.

Concernant les bords de Seine, M. Lordi précise qu'il demande toujours à VNF d'éclaircir la superposition de parcelles qui font l'objet d'une convention à la fois pour notre commune, la Société Hydroforce et maintenant le Département dans le cadre de ce projet. Il convient de définir les droits et obligations de chacun.

Il est demandé à MM. Mansois et Lordi de remonter le soucis de la circulation des engins agricoles à la prochaine réunion qui aura lieu le 9 septembre.

D'autre part, un arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées, à partir du 6 juin, dans le cadre de ce projet de voie verte va être affiché. Dans ce cas, il y aura l'obligation préalable de contacter les propriétaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce projet qui aura des retombées économiques et touristiques.

7. Subvention à l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort

Dans le cadre d'animation « Pierre en Lumière » qui a eu lieu le samedi 21 mai, il est proposé d'octroyer une subvention de 300 € à l'A.S.S.P.M..

Le Conseil Municipal en donne son accord. Les conseillers présents à cette manifestation ont apprécié le spectacle et ont eu de nombreux bons retours.

8. Remboursement réservation Maison de Village

La salle qui devait être louée sur un week-end de mai a été annulée pour raison de santé d'une personne de la famille. Dans ce cas, le conseil municipal décide de rembourser l'acompte qui avait été versé.

9. Convention enfouissement – France Telecom

Dans le cadre des effacements de réseau rue du Barrage et rue de la Roque, il convient de signer également une convention avec Orange. Deux options sont proposées dans cette convention :

- La 1^{ère}, option A, revient à attribuer à la commune la propriété des installations souterraines de communication. Dans ce cas, la commune doit en assurer la maintenance et l'entretien. En contrepartie, Orange verse un loyer dont le prix est défini au mètre linéaire.
- La seconde, option B, attribuée à l'opérateur Orange la propriété des installations qui en contrepartie assurera l'entretien des fourreaux et des installations.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou un de ses adjoints à signer ces deux conventions avec Orange, soit une pour la rue du Barrage et une pour la rue de la Roque, en retenant l'option B.

10. Baux logement et appartement

Concernant la rénovation du logement qui jouxte l'école et le studio situé au-dessus de la bibliothèque, il convient que le conseil municipal autorise l'établissement des baux et fixe le prix du loyer.

Concernant le logement au-dessus de la bibliothèque, il s'agit d'un logement de dépannage qui sera loué par le biais d'une convention d'occupation précaire. Le prix de location au m² sera le même que pour la maison.

Celle-ci a une superficie de 127 m². Le conseil municipal fixe le prix du loyer à 6,30 € le m², soit un loyer mensuel de 800 €.

Il est précisé que le jardin attenant à la maison louée n'est accessible aux véhicules que par la cour de l'école. Il sera précisé dans le bail que les véhicules ne devront pas traverser la cour pendant le temps scolaire ou l'occupation par le centre de loisirs.

D'autre part, l'assainissement, la cuve à fuel et l'entrée de la chaufferie se trouvent dans le périmètre de ce jardin. Le bail devra donc stipuler un droit de passage pour la mairie.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou un de ses adjoints à signer les baux relatifs à ces locations.

11. Délégation du conseil municipal pour prise de concession au cimetière

L'article I 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que : « le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, pour la durée de son mandat, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

Une compétence déléguée ne peut pas être redéléguée. En conséquence, le maire demande à ce que la gestion des concessions dans le cimetière communal lui soit déléguée, ainsi qu'à ses adjoints en cas d'absence.

Le Conseil Municipal délègue la gestion des concessions dans notre cimetière à M. le Maire et en cas d'absence à MM. Auloy, Tréglos, Labigne et à Mme Lucet.

12. Délibération sur le projet de périmètre de la nouvelle agglomération

Le Conseil Municipal doit dans un premier

temps se prononcer sur le périmètre de la future communauté d'agglomération. Chaque conseiller a reçu un document sur la fusion de la Communauté d'agglomération des portes normandes, les communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine.

Les délibérations concernant les compétences de cette nouvelle agglomération seront débattues ultérieurement.

M. Lordi constate que l'étendue de cette nouvelle collectivité territoriale sera gérée par un conseil composé de 111 membres pour que chaque commune puisse être représentée. Chaque commune rurale aura un siège, quelle que soit sa taille. Une commune comme la nôtre va donc perdre un délégué communal, ce qui est dommage et ce qui en souligne la taille importante. Ne serait-elle pas au détriment des communes rurales ?

D'autre part, le conseil municipal précise qu'on lui demande de se prononcer sur la forme de cette nouvelle communauté d'agglomération sans en connaître les modalités, ni de compétences, ni de gouvernance.

Les communes rurales qui ont mis en place des services à la population les garderont-elles ? Les villageois auront-ils les mêmes prestations à fiscalité égale ?

Quelles équités y aura-t-il entre les budgets et les compétences transmises ?

En effet, le périmètre de ce nouvel établissement de coopération intercommunal (EPCI) a une forme allongée et risque d'éloigner les communes du centre décisionnel. N'y aurait-il pas une sous-représentation de la ruralité par la spoliation des élus de base.

À l'issue de cette discussion, le maire met au vote la délibération qui doit se présenter ainsi :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI N° 2016-40 en date du 25 mars 2016 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI n° 2016-5353 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : D'émettre un avis défavorable (par 11 voix contre et 2 voix pour) sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération, proposé par Monsieur le Préfet de l'Eure dans son arrêté du 3 mai 2016.

Article 2 : En vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours



●●● devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Sous-Préfet des Andelys, à Monsieur le Président de la CCAE et à Madame le Trésorier des Andelys.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

13. Canons serrures électroniques pour bâtiments communaux

M. Lordi propose que l'on étende le système d'équipement d'ouverture par cartes, comme cela est prévu pour le terrain de tennis, à d'autres bâtiments communaux, afin de faciliter la gestion des clés. Il propose que la commune achète cette année une dizaine de canons pour mettre en place cette ges-

tion et ensuite, suivant les besoins, la continuer les années suivantes.

Le conseil municipal en donne son accord et décide de la modification budgétaire ci-dessous *.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 05.

*13 - Décision modificative budgétaire

Canons serrures électroniques pour bâtiments communaux

Article/Chap.	Désignation	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonctionnement.	2 250,00 €	2 250,00 €
023/023	Virement section investissement	2 250,00 €	2 250,00 €
2181/21	Installations générales	2 250,00 €	2 250,00 €
678/67	Autres charges exceptionnelles	- 2 250,00 €	- 2 250,00 €

	Proposé	Approuvé
Dépenses	2 250,00 €	2 250,00 €
Recettes	2 250,00 €	2 250,00 €

Messes dominicales Église St-Pierre de Port-Mort Prochains offices



- 6 novembre 2016
- 5 mars 2017

Renseignements :

Paroisse Saint Nicaise du Vexin Normand
13 place de l'église - Écos
27630 VEXIN-SUR-EPTE
Tél : 02 32 52 01 49

Photo de saison #9

par *Pauline Pitou*

Au gré du fleuve...



©Pauline Pitou



MOTS FLÉCHÉS 42 par Dominique Lefort - grille et Alain Clerfeuille - définitions

NETTOIE LE LINGE	POUR LA GLISSE	PRATIQUE AU GOLF	UNITÉ TYPOGRAPHIQUE	TENIR POUR VRAI	... DE ROZIER	ENCHÂSSÉE	TOUT EST CALME
HÉROS DE BD	AUGMENTATIONS	CHARGÉ D'ORDURES	RAZ DE MARÉE	AUXILLIAIRE CONJUGUÉ		RUINAIS	
UNICELLULAIRES				NIET ANGLAIS	PRÉVOIRA L'AVENIR		
THÉÂTRE PARISIEN				REPOS	PARFOIS DE CRÉDIT		
		LA RUMEUR	AU CONTACT BRÛLANT				
FIXENT À LA POINTE !					LOUPAI		INGÉNIEUR D'EIFFEL
CHERCHE L'OCCASION			ARRIVÉES INOPINÉMENT				
			PIEDS				
POUR ÉGOUTTER		AILE VOLANTE		GESTES ET PAS EN RYTHME	CONNEXION INFORMATIQUE	POUR TRACER DES LIGNES	SŒUR
UNITÉ DE PRESSION							
		MORTE				SCORE ÉGAL	THORIUM
						ENVELOPPE PRÉPAYÉE	DONNA DU SABOT
SYSTÈME D'INFOS			PREMIÈRE DAME	PREMIER DE LISTE		CIRCULE SUR VOIE FERRÉE	
MAGAZINE VERT !				LENTILLE			
		ALLONGÉS					LIÉ
							HORS CONCOURS
PASSE-PARTOUT						FONDATEUR DE KRONENBOURG	
EN RÉ							
		TOURNÉ EN 2 SENS CONTRAIRES			"PARLER" DU SUD		JOINT

MOTS CROISÉS 55 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

HORIZONTALEMENT : 1. Qui survient pendant un repas - Ancien compte chèque postal - Prêtresse d'Héra. - 2. Chevalier - Trainèrent les pieds. - 3. Bande plissée de tulle ou de dentelle - Excrément. - 4. Tension nerveuse - On y repose nos têtes - Instrument. - 5. Avec vénération - Proche. - 6. Dans le coup - Parfois d'affaire ou de famille - Plat traditionnel d'Acadie. - 7. Ressource - Traître. - 8. Prêtresse - Adjectif employé pour un muscle - Pronom relatif. - 9. Arpente le trottoir - Boîte postale - Pas question de prendre la parole. - 10. Cède pour un temps - Titane - Utile pour la liaison. - 11. Retranches - Appuyés - Au dessus du sol. - 12. Arrivés - Province d'Arabie Saoudite - Indéterminé - La Normandie en est un gros producteur.

VERTICALEMENT : A. Évaporation de l'eau à la surface de la peau. - B. Qui s'installe subrepticement parfois - Règle. - C. Bien utile pour ne pas bouger - Vêtements usagés. - D. On en trouve dans les gares. - E. Mise en place - Conjonction. - F. Abréviation de "id est" - Associé au labour - Explosas. - G. Etendues souvent herbacées - "Initiales" d'une équipe sportive parisienne. - H. Longs sabres - Grand fleuve de l'est - Il a déclenché une ruée. - I. Une ceinture qui n'en manque pas - Enlèvements. - J. Retirées du monde - On dit des normes qu'elles le sont. - K. Dernier repas - Indique l'âge - Indique le lieu. - L. Symbole du praséodyme - Pièces de monnaie. - M. Sur la Bresle - La fleur d'un jour férié. - N. À la mode - Exerçait une traction - Peuple de Chine. - O. Enlevée - Marque la liaison - Document numérisé.

SUDOKU'S 33 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Normal 12 min.

		8		1		5		4
	4							
5			4			7		
	8	4	9			1		5
		9			8		7	
	5		2		6	9		3
	6			9				1
2					3	8		7
			8					

2 Difficile 18 min.

3								6
	1		8	9				
7								3
1								9
		5						2
			7		2	5		
		8	9	4			3	7
6		3	2		7		8	

3 Difficile 18 min.

			1				4	8
		8			6			
4						5		
	7				8		2	
	6					3	5	
	4		5		9			
5								3
		6	8					
				2	7	4		

4 Très difficile 25 min.

					4		3	2
8				9				
	5					6		8
7				6				
		2			8	9		
6				7	3		5	
4	9			5		1		
3				1				
	6		4					7

SOLUTIONS JEUX n°66

MOTS FLÉCHÉS 41

	T		M		O		M		M		Z		S	
F	R	O	U	F	R	O	U	T	E	M	E	N	T	S
	A	L	L	A	N	D	E	T	R	O	B	E	R	T
N	U	E	E		E	E		C		B	U	T	E	E
	M	I		L	E	O	N		S	I			S	R
S	A	C	R	A		N	E	B	U	L	E	U	S	E
	T	U	A	I	S		G	O	D	I	G	N	O	N
F	I	L	L	E		M	O	U		S	U	E	N	T
	S	T	E		D	E	C	R	I	E	E		S	
B	E	E	R	S		N	I	D		R	U	A		S
	N	U	A		M	U	A	I	S		L	A	V	A
S	T	R	I	E		S	I	N	I	S	E	R	A	I

MOTS CROISÉS 53

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	T	R	A	V	E	S	T	I	S	S	E	M	E	N	T
2	E	O	L	E		U		L	O	U	V	E	S		I
3	L	U	Z	U	L	E	S		L	I	E	S	S	E	S
4	E	T	O	L	E		T	U		E		S	E		E
T	G	I	N	E	T	T	E		V		R	E		B	
6	R	E		S	T	A	P	H	I	S	A	I	G	R	E
7	A	R	C		O	P	P	I	D	U	M		E	U	T
8	P		R	E	N	I	E		E	R	E	I	N	T	E
9	H	A	U	T	E	S		C	O	N	T	R	E		S
10	I	N	C	A		S	P	A		A	T	O	N	E	
11	E	T	H	N	I	E	S		A	G	E	N	T	E	S
12	S	I	E	G	E		G	E	N	E	S	E		I	N

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour 2 x 🚿, agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour 🚿, piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.3p-home.com

• Odette COLOMBINI
6, rue des Ormetteaux
(pour 🚿🚿🚿🚿, agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour 🚿🚿🚿, agrément *Gites de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.*)
Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13
Eau - SOGEA (24h/24) : 02 32 38 14 57
EDF : 0810 333 027
Enfance maltraitée : 119
Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17
GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333
Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00
Pompiers : 18
Référent citoyen : Maxime Jacquelet
referentcitoyen@port-mort.com
Samu : 15
Samu social : 115
SOS Médecin : 02 32 33 32 32
Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112
Violences conjugales : 3919

UTILITES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646
France Télécom : 1014
Horloge parlante : 3699
Météorologie Nationale :
0836 68 02 + N°. département
Pôle emploi : 3949
SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :
0836 676 869
SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)
13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys
tél. : 02 32 54 47 64 Internet : www.sygom.fr
V.N.F. (Voies Navigables de France)
3, chemin du Halage 27600 Gaillon
tél. : 02 32 53 91 83

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative **domiciliée sur la commune de Port-Mort.**
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.
- Pour toutes modifications, contacter :**

• Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com

Mairie

87, Grande rue

tél. : **02 32 52 61 46** • fax : 02 32 77 23 16
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

C.C.A.E.

Communauté de Communes des Andelys
et de ses Environs

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS
tél. : **02 32 71 25 20** | fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :
08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30
jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30
vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

NOUVEAU

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE
tél. : **02 76 76 00 10**

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
samedi : 08h30 - 12h30

Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS
est **totalelement interdit**
du 15 mars au 15 octobre
et le reste de l'année
à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS
est **interdit toute l'année.**

Déchets ménagers

Collecte le **JEUDI** matin.

Sortir sacs et conteneurs le **MERCREDI SOIR**

En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Sacs jaunes de tri sélectif disponibles en mairie
gratuitement (recyclables papier, etc.)

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - tél. : 02 32 53 26 35

Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible **exclusivement à l'accueil de la déchèterie**. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI

8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h00 | 12h00

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires 2016/2017 du 22 août 2016 au 23 août 2017

Vers → VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

Vers → AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Toussaint > 20/10/2016 au 02/11/2016 inclus

Noël > 18/12/2016 au 02/01/2017 inclus

Hiver > 12/02/2017 au 26/02/2017 inclus

Printemps > 09/04/2017 au 23/04/2017 inclus

Début vacances d'été > 09/07/2017



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- Gilles AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- François LABIGNE 4- Évelyne LUCET | **Conseillers** Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Jean-Louis MANOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES | **PERSONNEL COMMUNAL** | Secrétaire de mairie Josiane LORDI | Agents d'entretien Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON - David LIGNY | **Surveillantes cantine / entretien locaux** Séverine ALLAMANCHE - Estelle BLANCHARD - Édith DELAPLACE - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER | **Technicien informatique** Alain CLERFEUILLE | **MENTIONS LÉGALES** | Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Christian LORDI **Vice-président de la commission communication** Évelyne LUCET **Membres** Gérard MOREAU - Alain SALLES **Comité consultatif** Guillemette ALQUIER - Alain CLERFEUILLE - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOOU **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires **Dépôt légal** Août 2016 **Internet** www.port-mort.com **Courriel** journal@port-mort.com

